



**Extrait du Registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL du 13 novembre 2025**

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 13 novembre 2025

ID : 035-213501380-20251113-D169_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	07/11/2025
Date d'Affichage	07/11/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	7
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBOUC, Mme Sylvie COUPE.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBIAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Didier PETITPAS donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

Mme Madeleine BARBELETTE

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUC

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE est nommée secrétaire de séance.

N°169-2025

Validation du devis de géomètre concernant les plans de vente

Monsieur le Maire présente le devis GEOMAT pour les plans de vente pour le Clos des Capucines.

L'entreprise GEOMAT propose un devis de 1950.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise GEOMAT pour les plans de vente pour le Clos des Capucines.
- **De PROPOSER** le prix du bornage par lot à 600 € TTC et de transmettre cette décision à Maître VERRIEZ, notaire de l'opération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le

Et publication le